



Schweizerischer Tambouren- und Pfeiferverband
Association Suisse des Tambours et Fifres
Associazione Svizzera dei Tamburini e Pifferi

Commissions musicales ASTF
Direction des concours
Chef CF Barbara Berli
Chef CT Martin Grätzer

28^e Fête Fédérale des Tambours et Fifres



Programme de concours

Version 2 du 01.01.2023

Savièse, janvier 2023

Chers tambours, fifres et clairons*,

Les commissions musicales de l'Association Suisse des Tambours et Fifres (ASTF) se réjouissent de vous présenter le programme de concours de la 28^e Fête Fédérale des Tambours et Fifres qui se déroulera du 29 juin au 2 juillet 2023 à Savièse. Le Comité d'organisation « Savièse 2023 » ainsi que l'Association Suisse des Tambours et Fifres vous invitent cordialement à participer à cette manifestation <http://www.saviese2023.ch/>.

Les concours individuels, tout comme les concours SoloDuo se dérouleront le vendredi. Le samedi sera réservé pour les concours de sections et concours de groupes.

Les concours et les conditions de participation sont réglés par les prescriptions du règlement de Fête de l'ASTF du 10.11.2018 ainsi que du présent programme.

Le répertoire des compositions de l'ASTF, édition janvier 2023, sert de base au choix des marches et des compositions et peut être consulté à tout moment (dès le 20.12.22) sur le site de la commission de classification de l'ASTF sous <http://www.klakom.ch>). La méthode d'enseignement de l'ASTF "Roulement" peut être obtenue contre facture auprès du Shop ASTF, <https://stpv-astf.ch/fr/produkt-kategorie/produkte/aktuelles/> Kathrin Dreier, Steigstrasse 7, 9230 Flawil. Pour les piccolos bâlois, les fifres anciens et les clairons, le répertoire des compositions pour instruments à vent de l'ASTF (<https://stpv-astf.ch/fr/downloads/>) sert de base pour le choix des marches. Lors des concours, les versions des marches qui y sont déposées sont valables. Il appartient aux participants de contrôler cela. Les fifres Natwärisch ne peuvent interpréter que des pièces et des marches figurant dans la liste des compositions 2023 pour les Natwärisch (<https://stpv-astf.ch/fr/downloads/>).

Pour des questions d'ordre technique ou musical, adressez-vous par écrit aux chefs des commissions musicales de l'ASTF (responsable de la commission des instruments à vent : Barbara Berli, barbara.berli@stpv-astf.ch ; chef de la commission tambours : Martin Grätzer, martin.graetzer@stpv-astf.ch), qui se tiennent volontiers à votre disposition.

Le Comité d'organisation « Savièse 2023 » et les commissions musicales de l'ASTF se réjouissent d'avance d'une fête grandiose ainsi que de beaux concours. Nous serions heureux de pouvoir accueillir le plus grand nombre possible de musiciennes et musiciens venant de toute la Suisse.

ASSOCIATION SUISSE DES TAMBOURS ET FIFRES

Commission Fifres



Barbara Berli

Commission Tambours



Martin Grätzer

*Afin de faciliter la lecture de ce document, toutes dénominations de personnes ou de fonctions dans ce programme de concours sont à la forme masculine, mais s'entendent tant pour les personnes féminines que masculines.

Conditions de concours particulières

En général, [le règlement de fête et de concours de l'ASTF du 10.11.2018](#) fixe les conditions de base pour les concours, les autorisations de participation, les catégories de concours ainsi que les autres conditions cadres. Les points suivants, ainsi que leurs explications, doivent être considérés comme des compléments obligatoires. Il convient d'observer tout particulièrement le **codex des concours** qui se trouve sur la page d'accueil de l'ASTF sous Downloads « Status et règlements ».

Prestations

1. Toutes les **pièces** doivent être jouées intégralement, **par cœur**, sans moyen auxiliaire, en respectant le nombre minimal de mesures exigées et, pour les marches, le nombre minimal de lignes avec répétition. Les pièces (marche ou composition) ne doivent **pas** être **identiques** aux places du jury dans la même catégorie.
2. Pour les catégories **P** et **SDTP**, la **voix principale** doit être interprétée. Si la mélodie passe par endroits à une voix inférieure, il est recommandé de la jouer.
3. Dans la catégorie **P**, les **8 premiers couplets** doivent être exécutés avec répétition lors des éliminatoires. Lors de la finale, la marche complète est jouée.
4. Le **Bass-Piccolo** est autorisé dans les concours pour les catégories **SP** et **TP**. Cela ne modifie en rien les chances au concours. S'il est utilisé, il faut le mentionner lors de l'inscription.
5. Les **voix supplémentaires** (voix d'ornement et/ou 4^e voix) peuvent être présentées dans les catégories **SP** et **TP**, pour autant qu'elles soient mentionnées dans le **répertoire actuel des compositions des instruments à vent** de l'ASTF. Si elles sont utilisées, il faut le mentionner lors de l'inscription.
6. Toutes les sociétés des concours mixtes (à l'exception des TN) doivent télécharger les partitions des compositions inscrites en format PDF avec l'inscription. Ceci est également valable pour les catégories SoloDuo (sauf SDTN ; là la **liste des compositions 2023** pour **Natwärisch** est valable).
7. Dans les concours des sections **S1, S2, S3**, les **concours mixtes**, le concours de groupes **GVT** ainsi que dans toutes les catégories de concours individuels des tambours, le **choix** et l'**ordre** des compositions annoncées avec l'inscription définitive sont **obligatoires**.
8. Dans les **concours individuels** des piccolos bâlois, des fifres anciens et des clairons, ainsi que dans les catégories **SP, GFA** et **SC**, seules les marches annoncées à la **place de jury correspondante** peuvent être exécutées.
9. Dans les concours mixtes **TP, TN, TFA** et **TC**, le **concours de marche** doit être dirigé avec la **canne de tambour-major**. Les compositions à choix 1 et 2 des concours mixtes **TP** et **TC**, ainsi que dans les concours de sections à vent **SP** et **SC**, peuvent, mais **ne doivent pas** être **dirigées**.
10. Les **sections de tambours** et les sections mixtes **TN** doivent être **dirigées**.
11. En cas d'**annulation** du concours de marche dans les concours de sections mixtes pour des **raisons météorologiques**, ce concours se déroule **sur place**.
12. Une exécution **non conforme aux dispositions** ci-dessus sera sanctionnée par une déduction d'au **moins un point par place de jury**, sous réserve d'une décision contraire de la **direction des concours**.

Plan horaire et délai pour les mutations

13. Une liste **obligatoire** des compositions annoncées est publiée avec le **plan horaire**.
14. Des **modifications** peuvent être apportées **au plus tard 8 semaines** avant le concours, soit jusqu'au **jeudi 4 mai 2023**.
15. Le **plan horaire** doit être **respecté**. Les concurrents ayant un **retard de plus de 5 minutes** peuvent être **disqualifiés** du concours. Une fois la prestation terminée, les concurrents doivent se rendre immédiatement à la place de concours suivante (pas de déplacement par groupe).

Conditions de participation

16. Les concurrents qui suivent ou ont déjà suivi une **formation musicale militaire** ne sont **pas autorisés** à participer aux concours pour jeunes (toutes les catégories *J).
17. La participation minimale est de **6** musiciens dans les catégories **S1, S2, SP** et **SC** et de **5** dans la catégorie **S3** (toujours sans compter le directeur).
18. Concours mixtes : le nombre minimal de **piccolos bâlois** en **TP**, de **fifres anciens** ne **TFA** et de **clairons** en **TC** est de **6** ; le nombre minimal de **fifres Natwärisch** en **TN** est de **8**. Le nombre minimal de tambours pour toutes ces catégories est de **3**.
19. Dans les concours de groupes **GN, GFA** et **GVT**, **plusieurs groupes** peuvent être formés **par société**. La taille **minimale** des groupes dans la catégorie **GN** est de **4**, la taille maximale de **6** fifres. La plus petite taille de groupe dans la catégorie **GFA** est de **3**, la taille **maximale** de groupe est de **5** fifres. La **plus petite** taille de groupe dans la catégorie **GVT** est de **3**, il n'y a **pas de taille maximale** de groupe.
20. Dans le **concours de section**, il est **interdit** de renforcer l'effectif par des **personnes externes** à la société. Les membres de plusieurs sociétés ne peuvent concourir dans une même catégorie qu'avec une seule formation. Les directeurs sont dispensés de cette obligation si l'horaire des concours permet un double engagement (à préciser lors de l'inscription). Chaque société ne peut participer que dans une seule catégorie (S1-S3).
21. **Catégories SoloDuo** : Les tambours et fifres qui s'inscrivent pour les catégories SoloDuo et pour le concours individuel doivent le **mentionner** lors de l'inscription au concours individuel.

Règles de mise en œuvre

22. Les **concours individuels** ne sont organisés que si **au moins 10 concurrents** s'inscrivent. La **direction des concours** décide d'un éventuel **regroupement** de catégories.

Finales

23. Une **finale** a lieu pour les catégories reines de la fête **T1, P, N, FA** et **C**. En cas de faible participation dans ces catégories, ainsi que dans les autres catégories, la direction des concours décide de l'organisation d'une finale et du nombre de finalistes en fonction du nombre d'inscriptions. Il est prévu d'organiser trois finales :
 1. **Finale T1** avec **18** concurrents
 2. **Finale T2 et T1J** avec **8** concurrents de la catégorie **T2** et **8** concurrents de la catégorie **T1J**
 3. **Finale des Instruments à vent** avec **10** concurrents de la catégorie **P**, **10** concurrents de la catégorie **N**, **3** concurrents de la catégorie **C** et **3** concurrents de la catégorie **FA**
24. Les sociétés participant aux concours dans **différentes catégories** reçoivent uniquement la **plus haute** distinction.

Divers

Sous réserve de modifications de la répartition des points/prédicats et du nombre de concurrents en finale. Ceci est valable pour tous les concours mixtes (y compris SoloDuo) et TPer.

En cas de doute, c'est la direction des concours qui décide.

Aperçu des concours

1	Concours Mixtes	8
1.1	Catégorie TP Tambours et Fifres (Piccolo bâlois)	8
1.2	Catégorie TN Musique ancienne (Tambours-Natwärisch)	9
1.3	Catégorie TFA Tambours et Fifres anciens	10
1.4	Catégorie TC Tambours et Clairons	11
1.5	Catégorie TPer Tambours et Percussions	12
2	Concours de section	14
2.1	Catégorie S1 Section Tambours	14
2.2	Catégorie S2 Section Tambours	15
2.3	Catégorie S3 Section Tambours	16
2.4	Catégorie SP Section Fifres (Piccolo bâlois)	16
2.5	Catégorie SC Section Clairons	17
3	Concours de groupes	18
3.1	Catégorie GN Groupe Natwärisch	18
3.2	Catégorie GFA Groupe Fifres Anciens	19
3.3	Catégorie GVT Groupes Vétérans Tambours	20
3.4	Catégorie SDTP Groupe SoloDuo Tambour et Fifre (Piccolo bâlois)	21
3.5	Catégorie SDTN Groupe SoloDuo Tambour et Natwärisch	22
3.6	Catégorie SDTA Groupe SoloDuo Tambour et Fifres Anciens	23
3.7	Catégorie SDTC Groupe SoloDuo Tambour et Clairon	24
4	Concours individuels Tambours	25
4.1	Catégorie T1 Tambours	25
4.2	Catégorie T1J Tambours juniors	26
4.3	Catégorie T2 Tambours	27
4.4	Catégorie T2J Tambours juniors	28
4.5	Catégorie T3 Tambours	28
4.6	Catégorie T3J Tambours juniors	29
4.7	Catégorie TV1 et TV2 Tambours Vétérans	30
5	Concours individuels fifres (Piccolo bâlois)	31
5.1	Catégorie P Fifres (Piccolo bâlois)	31
5.2	Catégorie PJ Fifres Juniors (Piccolo bâlois)	32
5.3	Catégorie PV1 et PV2 Fifres Vétérans (Piccolo bâlois)	32
6	Concours individuels Natwärisch	33
6.1	Catégorie N Fivre Natwärisch	33
6.2	Catégorie NJ Fivre Natwärisch Juniors	34
6.3	Catégorie NV Fivre Natwärisch Vétérans	35
7	Concours individuels Fifres Anciens	36
7.1	Catégorie FA Fifres Anciens	36
7.2	Catégorie FAJ Fifres Anciens Juniors	37
7.3	Catégorie FAV Fifres Anciens Vétérans	37

8	Concours individuels Clairons	38
8.1	Catégorie C Clairons	38
8.2	Catégorie CJ Clairons Juniors	39
8.3	Catégorie CV Clairons Vétérans	39

1 Concours Mixtes

1.1 Catégorie TP Tambours et Fifres (Piccolo bâlois)

TP.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

TP.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

TP.3 Concours de marche
Une marche au libre choix

Taxation :

Paire de jurés 1 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Paire de jurés 2 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Concours de marche 10 points

Maximum de points atteignables 370 points

Remarques particulières :

La Retraite Fifres n'est pas autorisée.

Les partitions des compositions inscrites doivent être téléchargées avec l'inscription en ligne, sous forme de fichier PDF.

1.2 Catégorie TN Musique ancienne (Tambours-Natwärisch)

- TN.1 Marche au choix 1**
Une marche au libre choix
- TN.2 Marche ou composition au choix 2**
Une marche ou une composition au libre choix
- TN.3 Concours de marche**
Une marche au libre choix

Taxation :

Paire de jurés 1 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Paire de jurés 2 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Concours de marche 10 points

Maximum de points atteignables 370 points

Remarques particulières :

- TN.1 : Seules les marches de la liste des compositions SD TN (janvier 2023) peuvent être exécutées.
- TN.2 : Seules les marches ou compositions de la liste des compositions SD TN (janvier 2023) peuvent être exécutées.
- TN.1 & .2 : Les exécutions doivent comporter au moins 3 couplets ou 48 mesures et être jouées conformément à la partition.

Aucun bonus n'est accordé (degré de difficulté + nombre de participants).

1.3 Catégorie TFA Tambours et Fifres anciens

TFA.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

TFA.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

TFA.3 Concours de marche
Une marche au libre choix

Taxation :

Paire de jurés 1 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Paire de jurés 2 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Concours de marche 10 points

Maximum de points atteignables 370 points

Remarques particulières :

Les partitions des compositions inscrites doivent être téléchargées avec l'inscription en ligne, sous forme de fichier PDF.

1.4 Catégorie TC Tambours et Clairons

TC.1 Marche ou Composition au choix 1
 Une marche ou une composition au libre choix

TC.2 Marche Composition au choix 2
 Une marche ou une composition au libre choix

TC.3 Concours de marche
 Une marche au libre choix

Taxation :

Paire de jurés 1 (clairon / tambour)

Clairon	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Paire de jurés 2 (clairon / tambour)

Clairon	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Concours de marche 10 points

Maximum de points atteignables 370 points

Remarques particulières :

Les partitions des compositions inscrites doivent être téléchargées avec l'inscription en ligne, sous forme de fichier PDF.

1.5 Catégorie TPer Tambours et Percussions

TPer.1 Composition au choix

Selon les conditions ci-dessous

Taxation :

Tambours	10 points
Exécution technique, Tambour	
Percussions	10 points
Exécution technique et maniement correct	
Rythme et jeu d'ensemble	10 points
Rythme TPer, Jeu d'ensemble TPer	
Dynamique et équilibre	10 points
Dynamique TPer, équilibre sonore de tous les instruments	
Accord, sonorité et choix des instruments	10 points
Accord des instruments, timbre, choix des instruments	
Présentation musicale, effet visuel et impression générale	10 points
Adéquation (à la composition), Groove, plaisir visuel et d'écoute, Synchronisme, jeu d'ensemble, impression générale	
 Maximum de points atteignables	 60 points

Remarques particulières :

Conditions de participation :

Toutes sections séniors ou juniors peuvent participer dans la catégorie TPer indépendamment d'une participation dans une autre catégorie.

Compositions autorisées :

Toutes les compositions décrites dans la liste de classification ASTF 2023 sous la rubrique « T / RI » peuvent être exécutées. Elles doivent contenir au minimum 4 voix d'instruments différentes. Un set de batterie est autorisé pour autant qu'il ne soit pas utilisé en solo. Une partition de direction doit être disponible.

Des compositions qui ne sont pas inscrites dans la liste ASTF, mais qui répondent aux critères susmentionnés peuvent également être proposées. Elles seront examinées et testées par la CT/ASTF, puis classées si elles répondent aux critères demandés.

4 partitions de direction de la composition annoncée, avec mesures numérotées, doivent être envoyées simultanément à l'inscription définitive.

Indications complémentaires :

Les sections de cette catégorie n'ont pas l'obligation d'être dirigées.

Pour les sections participantes, la musique doit être placée au premier plan. Les compositions doivent être présentées de façon telle que la prestation offerte au spectateur soit du plus haut niveau.

Pour que les compositions soient le plus intéressantes possible, les sociétés ont la liberté de faire appel à la gestique visuelle (jeu de baguettes). Il faut par contre prendre garde à ce que l'exécution de la composition n'en soit en rien perturbée. Le choix de l'exécution de ces effets doit être accordé à la composition tout en étant convaincant. La musique doit toujours rester au premier plan – alors moins c'est parfois plus !

Si une composition dans sa version originale contient déjà des effets visuels, alors ils devraient être exécutés ou élargis comme expliqué ci-dessus.

L'équilibre sonore ainsi que l'accord des instruments de percussion seront évalués par le jury.

La présentation doit correspondre aux partitions envoyées à l'exception de la partie chorégraphique.

Ce concours aura lieu, dans la mesure du possible, dans une salle.

Le jury est composé de jurés tambours expérimentés ayant une formation complémentaire supérieure en percussion (Drumset) ou possédant des connaissances musicales et de percussions correspondantes à cette tâche exigeante. Les batteurs « purs » ne sont pas représentés dans le jury.

Un document d'information indique en textes ce à quoi les jurés sont attentifs. Ce document, ainsi que le tableau de taxation des TP, sont disponibles sur le site Internet de l'ASTF.

2 Concours de section

2.1 Catégorie S1 Section Tambours

S1.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Min. 8 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 1 ou 2.

S1.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Une pièce au libre choix des classes 1 ou 2.

Les marches doivent avoir au minimum 8 parties.

S1.3 Composition au choix (K)

Une composition au libre choix des classes 1 ou 2

Marches non autorisées.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonus de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Maximum de points atteignables 122.50 points

2.2 Catégorie S2 Section Tambours

S2.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Min. 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 2 ou 3.

S2.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Une pièce au libre choix des classes 2 ou 3.

Les marches doivent avoir au minimum 8 parties.

S2.3 Composition au choix (K)

Une composition au libre choix des classes 2 ou 3

Marches non autorisées.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonus de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Maximum de points atteignables 122.50 points

2.3 Catégorie S3 Section Tambours

S3.1 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Une pièce au libre choix des classes 3 à 6.

Les marches doivent avoir au minimum 6 parties.

S3.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Une pièce au libre choix des classes 3 à 6.

Les marches doivent avoir au minimum 6 parties.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonus de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Maximum de points atteignables 82.50 points

2.4 Catégorie SP Section Fifres (Piccolo bâlois)

SP.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

SP.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince / Accord	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

2.5 Catégorie SC Section Clairons

SC.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

SC.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation :

Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Tonalité / Articulation	10 points	
Impression musicale générale	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

3 Concours de groupes

3.1 Catégorie GN Groupe Natwärisch

GN.1 Marche au choix
Une marche au libre choix

GN.2 Composition ou marche au choix
Une composition ou marche au libre choix

Taxation :

Jeu d'ensemble	10 points	
Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	10 points	
Bonus de difficulté	max. 1 point	41 points
Maximum de points atteignables		82 points

Remarques particulières :

Les prestations doivent comprendre au moins 48 mesures, respectivement 3 lignes.

Taille des groupes : 4 à 6 fifres Natwärisch

Âge non réglementé

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois

Les groupes se composent de membres de la même société

Lors de l'inscription au concours, chaque groupe doit trouver un nom original et devra s'inscrire sous la rubrique correspondante.

3.2 Catégorie GFA Groupe Fifres Anciens

GFA.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

GFA.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince / Accord	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Remarques particulières :

Les prestations avec une seule voix sont admises.

Le concours aura lieu uniquement s'il y a au moins 5 groupes annoncés.

3.3 Catégorie GVT Groupes Vétérans Tambours

GVT.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) à choix

Au moins 6 lignes d'une marche bâloise ou d'une marche (classe 1 à 6).

GVT.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) à choix

Une marche ou une composition à choix (classes 1 à 6).

Les marches bâloises avec un minimum de 6 lignes.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Bonus de difficulté	max. 1 point	41 points
Maximum de points atteignables		82 points

Conditions de participation :

Taille du groupe : le nombre minimal de participants est de 3 tambours. Il n'y a pas de nombre maximum de tambours ni de bonus de participation.

Les groupes composés de différentes sociétés sont également autorisés.

Bonus de difficulté par pièce exécutée :

Classe 1 :	1.00 point	Classe 4 :	0.40 point
Classe 2 :	0.80 point	Classe 5 :	0.20 point
Classe 3 :	0.60 point	Classe 6 :	0.00 point

Le groupe peut être dirigé, mais cela n'est pas obligatoire.

Le groupe s'inscrit sous un nom de société et choisira un nom de groupe original qui figurera sur le plan horaire et les listes de résultats sous le nom de la société choisie.

Le concours aura lieu uniquement s'il y a au moins 5 groupes annoncés.

Conditions de participation : Années 1981 et plus ancien

3.4 Catégorie SDTP Groupe SoloDuo Tambour et Fifre (Piccolo bâlois)

SDTP.1 Composition au choix

Une composition au libre choix.

Taxation :

Paire de jurés 1 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Paire de jurés 2 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Maximum de points atteignables 120 points

Remarques particulières :

Le groupe se compose d'un tambour et d'un fifre.

Pour la catégorie SDTP, il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Les groupes doivent indiquer un nom de groupe.

Il n'y a pas de finale.

Les partitions des compositions inscrites doivent être téléchargées avec l'inscription en ligne, sous forme de fichier PDF.

La Retraite Fifres n'est pas autorisée.

Conditions de participation : dans la catégorie SDTP il n'y a pas de limite d'âge.

3.5 Catégorie SDTN Groupe SoloDuo Tambour et Natwärisch

SDTN.1 Composition au choix

Une composition au libre choix.

Taxation :

Paire de jurés 1 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Paire de jurés 2 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Maximum de points atteignables 120 points

Remarques particulières :

Taille du groupe : 1 tambour + 1 ou 2 fifres (2 fifres ne sont autorisés que si le morceau choisi est à plusieurs voix).

Le groupe est composé de membres de la même société ou de membres de plusieurs sociétés.

Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Il n'y a pas de finale.

Seules les marches ou compositions du répertoire de compositions SD TN Natwärisch (janvier 2023) peuvent être jouées.

Aucun bonus n'est accordé (degré de difficulté + nombre de participants).

Les pièces exécutées doivent comporter au moins 48 mesures et être jouées conformément à la partition.

Conditions de participation : dans la catégorie SDTN il n'y a pas de limite d'âge.

3.6 Catégorie SDTA Groupe SoloDuo Tambour et Fifres Anciens

SDTA.1 Composition au choix

Une composition au libre choix

Taxation :

Paire de jurés 1 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Paire de jurés 2 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Maximum de points atteignables 120 points

Remarques particulières :

Le groupe se compose de 1 tambour et de 1 fifre.

Pour la catégorie SDTA il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Les groupes doivent indiquer un nom de groupe.

Il n'y a pas de finale.

Les partitions des compositions inscrites doivent être téléchargées avec l'inscription en ligne, sous forme de fichier PDF.

Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Conditions de participation : dans la catégorie SDTA il n'y a pas de limite d'âge.

Le concours n'aura lieu que si au moins 5 groupes sont inscrits.

3.7 Catégorie SDTC Groupe SoloDuo Tambour et Clairon

SDTC.1 Composition au choix

Une composition au libre choix

Taxation :

Paire de jurés 1 (clairon / tambour)

Clairon	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Paire de jurés 2 (fifre / tambour)

Clairon	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Maximum de points atteignables 120 points

Remarques particulières :

Le groupe se compose de 1 tambour et de 1 clairon.

Pour la catégorie SDTC il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Les groupes doivent indiquer un nom de groupe.

Il n'y a pas de finale.

Les partitions des compositions inscrites doivent être téléchargées avec l'inscription en ligne, sous forme de fichier PDF.

Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Conditions de participation : dans la catégorie SDTC il n'y a pas de limite d'âge.

Le concours n'aura lieu que si au moins 5 groupes sont inscrits.

4 Concours individuels Tambours

4.1 Catégorie T1 Tambours

T1.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 8 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 1 ou 2.

T1.2 Composition (K) au choix 1

Une composition au libre choix des classes 1 ou 2.

Marches non autorisées.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Conditions de participation : tambours

Remarques particulières :

Les concours de la catégorie T1 seront disputés en trois ou quatre groupes de tailles égales. Les 6 premiers (5 si 4 groupes) de chaque groupe disputeront la finale le vendredi soir.

Lors de la finale, les deux mêmes pièces exécutées lors des qualifications doivent être jouées une nouvelle fois.

Le classement des finalistes est établi uniquement en fonction des notes obtenues en finale. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs finalistes, c'est la note globale obtenue au deuxième poste de jury qui est déterminante.

4.2 Catégorie T1J Tambours juniors

T1J.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 8 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 1 ou 2.

T1J.2 Composition (K) au choix

Une composition au libre choix des classes 1 ou 2.

Marches non autorisées.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Conditions de participation : années de naissance 2004 et plus jeune

Remarques particulières :

Les concours de la catégorie T1J seront disputés en 2 groupes de tailles égales. Les 4 premiers de chaque groupe disputeront la finale le vendredi soir.

Lors de la finale, les deux mêmes pièces exécutées lors des qualifications doivent être jouées une nouvelle fois.

Le classement des finalistes est établi uniquement en fonction des notes obtenues en finale. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs finalistes, c'est la note globale obtenue au deuxième poste de jury qui est déterminante.

4.3 Catégorie T2 Tambours

T2.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 2 ou 3.

T2.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Une pièce au libre choix des classes 2 ou 3.

Les marches doivent avoir au minimum 8 parties.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Conditions de participation : années de naissance 2003 à 1982

Remarques particulières :

Les concours de la catégorie T2 seront disputés en 2 groupes de tailles égales. Les 4 premiers de chaque groupe disputeront la finale le vendredi soir. Lors de la finale, les deux mêmes pièces exécutées lors des qualifications doivent être jouées une nouvelle fois dans le même ordre.

Le classement des finalistes est établi uniquement en fonction des notes obtenues en finale. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs finalistes, c'est la note globale obtenue au deuxième poste de jury qui est déterminante.

4.4 Catégorie T2J Tambours juniors

T2J.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 2 ou 3.

T2J.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Une pièce au libre choix des classes 2 ou 3.

Les marches doivent avoir au minimum 8 parties.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Conditions de participation : années de naissance 2007 à 2004

4.5 Catégorie T3 Tambours

T3.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 4, 5 ou 6.

T3.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Une pièce au libre choix des classes 3, 4 ou 5.

Les marches doivent avoir au minimum 6 parties.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Conditions de participation : années de naissance 2003 à 1982

4.6 Catégorie T3J Tambours juniors

T3J.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 4, 5 ou 6

T3J.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Une pièce au libre choix des classes 3, 4 ou 5

Les marches doivent avoir au minimum 6 parties.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Condition de participation : Années de naissance 2007 à 2004

4.7 Catégorie TV1 et TV2 Tambours Vétérans

TV.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 1 à 6.

TV.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Au libre choix des classes 1 à 6.

Les marches doivent avoir au minimum 6 parties.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Bonus de difficulté	max. 1 point	41 points

Maximum de points atteignables 82 points

Conditions de participation : Catégorie TV1 : Années de naissance 1981 à 1974
Catégorie TV2 : Années de naissance 1973 et plus âgé

Remarques particulières :

Bonus de difficulté par morceau :

Classe 1 :	1.00 point	Classe 4 :	0.40 point
Classe 2 :	0.80 point	Classe 5 :	0.20 point
Classe 3 :	0.60 point	Classe 6 :	0.00 point

5 Concours individuels fifres (Piccolo bâlois)

5.1 Catégorie P Fifres (Piccolo bâlois)

P.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

P.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Conditions de participation : fifres

Remarques particulières :

Les concours de la catégorie P seront disputés en 2 groupes de tailles égales. Les 5 premiers de chaque groupe (si 1 groupe 10) disputeront la finale.

En finale, le concurrent exécutera une composition choisie dans la liste des compositions annoncées dans cette catégorie.

La Retraite Fifres et Spitzbueb ne sont pas autorisés en tant que présentations finales.

Le classement des finalistes est établi en fonction des notes obtenues en finale. Les cas d'égalité sont tranchés par la note d'interprétation obtenue lors de la finale. Si cette condition n'est pas suffisante, les concurrents seront classés ex aequo.

5.2 Catégorie PJ Fifres Juniors (Piccolo bâlois)

PJ.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

PJ.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Conditions de participation : années de naissance 2004 et plus jeune

5.3 Catégorie PV1 et PV2 Fifres Vétérans (Piccolo bâlois)

PV.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

PV.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Conditions de participation : Catégorie PV1 : années de naissance 1981 à 1974
Catégorie PV2 : années de naissance 1973 et plus âgé

6 Concours individuels Natwärisch

6.1 Catégorie N Fife Natwärisch

N.1 Marche au choix
Une marche au libre choix

N.2 Composition au choix
Une composition au libre choix

Taxation :

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	10 points	
Bonus	max. 1 point	31 points
Maximum de points atteignables		62 points

Conditions de participation : fife Natwärisch

Remarques particulières :

Les 10 premiers concurrents classés disputeront la finale.

En finale, le concurrent exécutera une composition ou une marche choisie dans la liste des compositions annoncées dans cette catégorie.

Les pièces exécutées doivent comporter au moins 48 mesures et être jouées conformément à la partition.

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale.

6.2 Catégorie NJ Fife Natwärisch Juniors

NJ.1 Marche au choix
Une marche au libre choix

NJ.2 Composition au choix
Une composition au libre choix

Taxation :

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	10 points	
Bonus	max. 1 point	31 points
Maximum de points atteignables		62 points

Remarques particulières :

Les pièces exécutées doivent comporter au moins 48 mesures et être jouées conformément à la partition.

Conditions de participation : années de naissance 2004 et plus jeune

6.3 Catégorie NV Fifre Natwärisch Vétérans

NV.1 Marche au choix
Une marche au libre choix

NV.2 Composition au choix
Une marche ou une composition au libre choix

Taxation :

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	10 points	
Bonus	max. 1 point	31 points
Maximum de points atteignables		62 points

Remarques particulières :

Les pièces exécutées doivent comporter au moins 48 mesures et être jouées conformément à la partition.

Conditions de participation : années de naissance 1981 et plus âgé

7 Concours individuels Fifres Anciens

7.1 Catégorie FA Fifres Anciens

FA.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

FA.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Conditions de participation : Fifre Ancien

Remarques particulières :

Les 3 premiers concurrents classés disputeront la finale le vendredi soir ensemble avec les catégories P, N, C et FA.

En finale, le concurrent exécutera une composition choisie dans la liste des compositions annoncées dans cette catégorie.

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale. Les cas d'égalité seront tranchés par la note d'interprétation obtenue lors de la finale. Si cette condition n'est pas suffisante, les concurrents seront classés ex aequo.

7.2 Catégorie FAJ Fifres Anciens Juniors

FAJ.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

FAJ.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince	10 points	40 points

Maximum de points atteignables		80 points
--------------------------------	--	-----------

Conditions de participation : années de naissance 2004 et plus jeune

7.3 Catégorie FAV Fifres Anciens Vétérans

FAV.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

FAV.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince	10 points	40 points

Maximum de points atteignables		80 points
--------------------------------	--	-----------

Conditions de participation : années de naissance 1981 et plus âgé

8 Concours individuels Clairs

8.1 Catégorie C Clairs

C.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

C.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation :

Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Tonalité / Articulation	10 points	
Impression musicale générale	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Conditions de participation : Clairon

Remarques particulières :

Les 3 premiers concurrents classés disputeront la finale le vendredi soir ensemble avec les catégories P, N, C et FA.

En finale, le concurrent exécutera une composition choisie dans la liste des compositions annoncées dans cette catégorie.

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale.

Les cas d'égalité seront tranchés par la note « impression musicale générale » obtenue lors de la finale. Si cette condition n'est pas suffisante, les concurrents seront classés ex aequo.

8.2 Catégorie CJ Clairons Juniors

CJ.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

CJ.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation :

Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Tonalité / Articulation	10 points	
Impression musicale générale	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Conditions de participation : années de naissance 2004 et plus jeune

8.3 Catégorie CV Clairons Vétérans

CV.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

CV.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation :

Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Tonalité / Articulation	10 points	
Impression musicale générale	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Conditions de participation : années de naissance 1981 et plus âgé